

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
Bureau des élections et des associations

**Arrête préfectoral n° 2014-0528 modifiant l'arrêté n° 2013 - 2391
du 30 août 2013 fixant la liste des bureaux de vote dans le département
de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2015**

**Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et, notamment, l'article R.40 ;

Vu les instructions ministérielles ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'arrêté n° 2011-2056 du 18 août 2011 est modifié comme suit:

- Pour la commune de Bagnolet :

Le bureau de vote n°1 est situé à l'École Francine Fromond au 8 – 10 rue Charles Graindorge.

- Pour la commune de Blanc-Mesnil :

Le bureau de vote n°7 se nomme désormais la Maison de l'enfance « la Cabane des enfants ».

- Pour la commune du Bourget :

Le bureau de vote n°1 est désormais situé dans le hall d'Honneur de l'Hôtel de Ville » ;

Le bureau de vote n°6 est désormais situé à l'annexe de l'Hôtel de Ville.

- Pour la commune de Noisy-le-Grand :

Les bureaux de vote n°34 et 35 sont désormais situés, allée du Clos des Aulnes.

- Pour la commune de Romainville :

Le bureau de vote n°1 est désormais situé, Place de la Laïcité ;

Le bureau de vote n°7 est désormais situé au 35 rue Madeleine Odru.

- Pour la commune de Saint-Ouen :

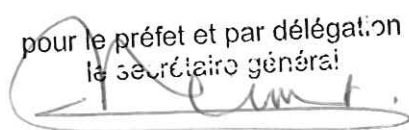
Les bureaux de vote n°1 (centralisateur) et n°2 sont désormais situés, Gymnase de l'Alliance, 6 rue Ampère ;

Le reste sans changement.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, les sous-préfètes chargées des arrondissements de Bobigny et de Saint-Denis, le sous-préfet du Raincy et les maires de Bagnole, Blanc-Mesnil, le Bourget, Noisy-le-Grand, Romainville et Saint-Ouen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin d'informations administratives des services de l'État.

A Bobigny, le 05 MARS 2014

Le préfet,

pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Hugues BESANCENOT